

Prangins, le 23 juin 2025

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du 20 juin 2025**

Président : M. Yvan BUCCIOL

Rapporteur : M. Peter DORENBOS

**Préavis No 78/2025 - Ajustements pour le passage au plan comptable MCH2  
(Modèle Comptable Harmonisé de 2<sup>ème</sup> génération)**

**LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS a décidé par 41 oui, 0 non et 1  
abstention**

1. de réaffecter dans les comptes 2025 les fonds de réserve au bilan selon la répartition définie dans le tableau 1 au chapitre 3 du présent préavis ;
2. de reclasser, **tel qu'amendé**, les immobilisations au bilan dans le patrimoine financier, respectivement administratif, selon le « Prorata de répartition » défini dans la colonne correspondante du tableau 2 au chapitre 3 du présent préavis.

***Amendement de la COFIN approuvé par 42 oui, 0 non et 1 abstention.***

*Le tableau page 5 du rapport de commission a été revu afin de ne laisser que les termes officiels pour les biens appartenant au patrimoine « Administratif » ou « Financier ». De plus, certains pourcentages ont été revus*

Extrait conforme, le certifie

Yvan Bucciol



Président



Dominique Rogers



Secrétaire